



BINGO en ce mois de juin pour les salariés I2S, une aide pour vos vacances ... mais pas que !

Pour vos vacances, le CSE I2S vous aide :

- **200 à 450€ d'aide** (fonction de votre tranche d'imposition) si vous choisissez un voyage parmi l'offre proposée par votre CSE.
- Possibilité d'obtenir, à prix réduit, des chèques vacances (d'une valeur max. de 100€) que vous payerez, à hauteur de votre tranche d'imposition, entre 20 et 70€.

Mais savez-vous également que votre CSE I2S, chaque année :

- **Vous offre 150€ de subvention Billetterie** pour vos places de cinéma, de concert.
- **Vous rembourse jusqu'à 75€ d'aide** dans vos activités sportives et culturelles.
- **Vous donne pour Noël 130€ + 30€ par enfant** (sous condition d'âge).
- Vous donne une aide, si vous avez des enfants scolarisés, pour l'achat de fournitures scolaires (20€, 40€ ou 60€ par enfant selon si collège, lycée ou études supérieures).

Votre CSE vous offre tous ces avantages sociaux qui peuvent représenter plus de 800€ pour les salaires « modestes ». **Alors profitez en TOUS !!!!**

Allez sur le site du CSE : <https://www.cse-i2s.com>

(en espérant que ces avantages resteront car certains forcent pour les remettre en cause. HEUREUSEMENT **S3i** VEILLE !!)

L'évolution de la prime de vacances, versée aux salariés I2S, est en constante augmentation depuis 2021.

2020 : 455,54€ brut 2021 : 453,66€ brut
2022 : 478,52€ brut 2023 : 507,93€ brut
2024 : 511,32€ brut 2025 : ????

* Ces montants sont valables pour des « équivalence temps plein »

Les effectifs en 2025 vs 2024 en légère augmentation, la faible augmentation de la masse salariale (même si celle-ci a été très faible) nous laisse à penser que le montant de la prime de vacances chez I2S sera, au moins, égale à celle de 2024. En étant un peu optimiste, **on pourrait envisager un montant de l'ordre de 515€ brut. Réponse** : au CSE I2S du mois de juin pour avoir la réponse.

Y a aussi le versement de la participation chez I2S

Début juin, j'ai pu toucher jusqu'à 591€ de participation.



Avec tout ce pognon de dingue, je vais pouvoir partir en vacances l'esprit tranquille.

Sans oublier la monétisation de vos jours de congés placés sur votre CET.

Vous avez choisi de placer des jours de congés sur votre CET ? Sachez que si vous avez choisi l'option monétisable, alors vous pouvez vous faire payer ces jours dès maintenant. Faites votre demande sur MyHR4You à la rubrique : **Mon CET -> Ma demande de paiement**

Toutes les élus et élues **S3i** vous souhaitent de passer de bonnes vacances et de revenir en pleine forme. Prenez soin de vous !!! Revenez tous bronzés et en forme.

Vos contacts S3i partout en France

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) – Région Ile de France			
Milena AMOSSE	SSG	Latitude & Montreuil	sopra-idf@s3i-france.com
Belkacem BELBAHI	SSG		
Franck GANIZATE	I2S		
Jean-Christophe LEJEUNE	SSG		
Jean-Pierre BATTISTI	I2S		
Stéphane DRIARD	IS2		
Amaly PARANAVITHANA	SSG		

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) – Région Hauts de France			
Michel BUDZICH	I2S	Lille	sopra-lille@s3i-france.com
Cédric FRANCOIS			
Jean-François DELEU			

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) – Région Bretagne Pays de la Loire			
Yann JAFFRELOT	SSG	Nantes	sopra-nantes-rennes@s3i-france.com
Paul FRESNAY	I2S	Rennes	

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) – Région Rhône Alpes Auvergne			
Sylvain PERNAUD	I2S	Lyon	sopra-lyon@s3i-france.com
Adel REDISSI	SSG		
Rolande FORGE	I2S	Roanne	sopra-roanne@s3i-france.com

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) – Région PACA			
Marta MASTERNAK	I2S	Sophia	sopra-sophia@s3i-france.com
Marc DUMONT			
Patrick OLIVIERO			
Patrick VERBAEYS	I2S	Aix en Provence Six Fours	sopra-aix@s3i-france.com
Anne ETIENNE			
Aurélien PALUSSIÈRE			

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) – Occitanie			
Alain MARTINEZ	I2S	Toulouse	sopra-toulouse@s3i-france.com

Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur notre site Internet : <http://www.s3i-france.com>
 Pour nous contacter : adhesion@s3i-france.com



<http://www.s3i.fr>

BINGO Aussi en juin pour les salariés SSG, une aide pour vos vacances ... mais pas que !

Pour vos vacances, le CSE SSG vous aide :

- Possibilité d'obtenir, des chèques vacances 300 € par salarié et 100 € par enfant à charge de moins de 18 ans à la date de la commande, que vous payerez, à hauteur de 70% à 10% de leur valeur en fonction de votre ligne 14 indiquée sur votre imposition,
- Possibilité d'obtenir une subvention vacances enfants âgés de 3 à 17 ans de leurs activités pendant les vacances scolaires jusqu'à l'été 2025 inclus. Sont pris en charge les factures des centres aérés, des scouts, des colonies de vacances, des séjours à thème/sportif avec hébergement, les séjours linguistiques. La subvention est de 50 € à 350€ par enfant en fonction de votre ligne 14 sur votre imposition,

Mais savez-vous également que votre CSE I2S, c'est chaque année :

- Des week-end et voyages nationaux à Prague en fin d'année ou en Tunisie à la Toussaint,
- Des locations été.
- Des week-ends régionaux : Beauval, Futuroscope, Disneyland, Puy du Fou (suivant les régions)
- Des places de cinéma, de spectacles, de parcs, de musées, etc... disponibles à tarif subventionnés sur Meyclub.
- La subvention sports et culture jusqu'à 85 € / an (licences sportives et autres activités culturelles).
- Des CESU pour garder vos enfants mais aussi pour tout travail que vous feriez faire à votre domicile.
- Le Bon cadeau Noël de 100 € par salarié et 50 € par enfant de moins de 17 ans fin 2025.

=> Consulter le site du CSE ou inscrivez dessus si vous ne l'avez pas encore fait !

Votre CSE vous offre tous ces avantages sociaux qui peuvent représenter plusieurs centaines d'euros pour les salaires « modestes ». **Alors profitez en TOUS !!!!**

Allez sur le site du CSE SSG : <https://www.cse-soprasteria.com>

(en espérant que ces avantages resteront car certains forcent pour les réduire drastiquement. HEUREUSEMENT **S3i** VEILLE !!)



Pour certains salariés, le versement d'un 1/2 13^{ème} mois en juin. 👍

Sans oublier le versement d'une prime pour vous aider à payer une partie de vos vacances. 👍

Ben là aussi chez SSG y a plein d'avantages !



Sans oublier la monétisation de vos jours de congés placés sur votre CET pour vous aussi salariés SSG

Vous avez choisi de placer des jours de congés sur votre CET ?

Sachez que si vous avez choisi l'option monétisable, alors vous pouvez vous faire payer ces jours dès maintenant. Faites votre demande sur MyHR4You à la rubrique : **Mon CET -> Ma demande de paiement**

Toutes les élus et élues **S3i** vous souhaitent de passer de bonnes vacances et de revenir en pleine forme. Prenez soin de vous !!! Revenez tous bronzés et en forme.





Bonjour, j'suis le (la)
 nouveau (velle) secrétaire du
 CE SSG !!



Démission de la Secrétaire du CSE SSG. S3i en prend acte.

Coup de tonnerre au CSE du 27 mai 2025, la secrétaire annonce sa démission ! Trop de pression ? Un bureau trop difficile à gérer ? Trésorier incontrôlable malgré les prérogatives d'un secrétaire sur la fonction d'un trésorier ?

En tout état de cause, la majorité des élus étaient surpris de cette annonce, car rien ne permettait de le prévoir !

En effet, il n'y a eu aucune alerte de la secrétaire dans le cadre de sa fonction.

En tout cas les responsabilités, ou plutôt la responsabilité dénoncée par la RS de la CFDT envers un élu **S3i** qui justifierait selon elle cette démission,

ne fait une fois encore que (re)mettre de l'huile sur le feu, au-delà d'être scénarisée et totalement diffamante. Les élus **S3i** sont toujours des boucs-émissaires de circonstance !

Aussi, la RS CFDT ferait-elle mieux :

- d'identifier les vrais responsables et les vraies causes multi factorielles de cette démission
- d'analyser la complexité de la fonction de secrétaire du CSE, dans cette ambiance malsaine et délétère du CSE SSG depuis novembre 2023 !

En tout cas, nous saluons le courage de la secrétaire du CSE SSG et comptons sur son objectivité à faire l'arbre des causes de sa démission, ainsi que le partager avec les élus du CSE SSG permettant ainsi le cas échéant d'opérer des actions de correction pour la mandature du futur secrétaire.

Nous souhaitons bonne chance au prochain secrétaire ou la prochaine secrétaire qui sera désigné(e) par le CSE SSG fin juin prochain.

GOOD Bye CRH mi année 2025



Cette année, la direction confirme qu'il n'y aura pas de CRH de mi année ! La cause d'une telle décision groupe ?

Le fameux « contexte économique » passe partout.

Espérons que cette décision du Groupe n'affectera ni les recrutements, ni ne sera décourageante pour les équipes, ni n'engendrera un grand nombre de départs. En revanche pour la direction générale, cela a l'air de faire un p'tit +20% de bonus ...



Quand il faut rétablir la vérité face à des syndicats qui ne cherchent qu'une chose : faire du buzz !!

Nom de l'accord	Signataires	Réelles Conséquences
Accord temps de travail	S3i / TraidUnion	✓ Définit le temps de travail max. par jour, semaine, année ✓ Définit les modalités pour les JRRT Salariés et Hiérarchiques pour les salariés en heures et M2, les conditions des heures sup. avec leur paiement ou récupération, le travail de nuit, du dimanche et jours fériés. ✓ Maintien des jours de congés supplémentaires d'ancienneté STERIA
Accord Travail en équipe incluant le « 24/7 »	S3i / TraidUnion	Quand la CGT ne veut toujours pas comprendre cet accord depuis 2 ans : ❑ Mis en place pour répondre à des besoins clients : positionnement de salariés évitant les intercontrats. ❑ Temps de travail moyen : 25 à 28H / semaine pour les équipes travaillant en 24/7 au lieu de 36h50 + astreintes pour les autres. ❑ Sur la base du volontariat, ce sont donc les salariés qui choisissent. ❑ L'astreinte n'est pas définie dans cet accord mais celui signé par la CFE-CGC qui depuis 2016, n'a que très peu évolué. ❑ Pas de préjudices pour les salariés. ❑ Contreparties financières (Prime de panier, Indemnités kilométriques, Prime d'équipe majorée, ...) Aucun salarié ne s'est plaint – Au contraire, un certain nombre de salariés font la demande de travailler avec les modalités définies par cet accord. ❑ Limité dans le temps (pénibilité) contrairement aux astreintes qui peuvent durer ad vitam.

Depuis plusieurs années, nous sommes consternés de voir que la **CGT** a beaucoup de mal à analyser et comprendre les accords, les communications des syndicats adverses qu'ils interprètent à leur « sauce », et même les relations qu'ils peuvent avoir avec leurs collègues salariés sur le terrain, les assistantes, les directeurs de site qu'ils exècrent systématiquement et indistinctement.

Signer un accord, c'est accepter que chaque signataire fasse des compromis.

Mais qu'a fait la CGT pour vous depuis 20 ans dans le groupe ? **RIEN ! Ils n'ont signé quasiment aucun accord pour les salariés dans l'entreprise mettant toujours en avant une opposition idéologique, dogmatique, une haine du management SANS DISCERNEMENT.**

Le syndicalisme, ce n'est pas déclencher, à tout va, des grèves dans l'entreprise.

D'ailleurs, la dernière qu'ils ont déclenché chez Sopra Steria, n'avait pas rassemblé plus de 5 personnes !!

Le syndicalisme, c'est se battre tous les jours, quel que soit le salarié (manager, managé, attaqué ou défendu à titre individuel) pour faire avancer collectivement les droits en négociant sans « beugler » dans le vide comme ils ont l'habitude de le faire et ceci sans résultat. C'est faire des propositions qui vont dans le sens des salariés, mais aussi de l'entreprise car sans salarié satisfait, pas d'entreprise en bonne santé. C'est aussi défendre les intérêts de tous quand ils sont confrontés à une injustice. Le pragmatisme et le dialogue doivent être la règle, **S3i** vous l'a toujours prouvé avec succès et vous êtes de plus en plus nombreux à nous solliciter et nous faire confiance.

Haro sur la billetterie des salariés I2S

Nouvelle ineptie : un syndirâliste propose que le montant de la billetterie (150€) soit modulé en fonction des tranches. T1, T2...T5 n'auront pas le même montant. Donc adieu 150€ pour tous !!! Dans quelle mesure ??? Vous apprécierez donc les manœuvres que certains veulent en faire.

